

# TAXE

# D'APPRENTISSAGE

**LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ LÉGALEMENT  
DÉSIGNER LE BÉNÉFICIAIRE !**

**SOUTENEZ** la formation des  
professionnels de santé de demain  
en nous versant le solde de la taxe  
d'apprentissage sur la plateforme



**TOUTES LES INFORMATIONS  
SUR NOTRE SITE !**

## SIRET

# 26370018900016

Des questions ? Contactez-nous !

✉ [ta.ifps@chu-tours.fr](mailto:ta.ifps@chu-tours.fr)



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez investir dans la formation des soignants de demain tout en remplissant votre obligation fiscale au travers du versement de la Taxe d'Apprentissage ?

Pour cette année 2025, nous espérons que votre choix de contribution se portera sur les Écoles du CHRU de TOURS.

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage se fera sur la plateforme nationale en ligne **SOLTéA** qui permet d'affecter le montant du solde à l'établissement choisi.

En choisissant de verser votre solde de taxe d'apprentissage aux Écoles du CHRU de Tours, vous investissez dans l'avenir des professionnels de la santé. Votre soutien financier nous permettra d'améliorer nos infrastructures, d'enrichir nos programmes pédagogiques et d'offrir des opportunités supplémentaires à nos étudiants. Ensemble, nous pouvons former une nouvelle génération de soignants prêts à relever les défis du secteur de la santé.

Pour accéder à la plateforme et obtenir plus d'informations sur les étapes à suivre, rendez-vous sur notre site web :

<https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/taxe-apprentissage/>

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos écoles et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

*Christine GIRAULT*

Directrice Coordinatrice